

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	22
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024 – Budget annexe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le Compte Financier Unique de la communauté de communes de Grandvallière ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_035-DE



I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du Résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	139 000.00	169 000.00	308 000.00
	Recettes réalisées (1)	B	0	40 633.40	40 633.00
	Reste à réaliser	C	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	139 000.00	169 000.00	308 000.00
	Dépenses réalisées (1)	E	10 633.00	10 633.00	21 266.00
	Reste à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-10 633.00	30 000.40	19 367.40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0.00	0.00	0
Solde(investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-10 633.00	30 000.40	19 367.40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+ H +I	-10 633.00	30 000.40	19 637.40

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 - budget annexe


- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente ou à défaut un vice-président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_035-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Il est proposé d'augmenter le taux de TF bâti, le taux de TF non bâti et le taux de la taxe d'habitation secondaire de **3%** et de ne pas augmenter le taux de CFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, 14 voix pour et 10 voix contre

DÉCIDE d'augmenter les taux sur les 2 taxes directes locales (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, taxe d'habitation secondaire) de **3%** et de **maintenir** le taux de CFE issu du calcul du taux intercommunautaire suite au passage en FPU, soit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière (bâti)	4.75 %	4.89%
Taxe foncière (non bâti)	6.74%	6.94%
Taxe d'habitation additionnelle	8.25%	8.50%
Cotisation Foncière des Entreprises	18.40 %	18.40%

CHARGE Madame la Présidente de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 039-243900610-20250325-D2025_030-DE

Le taux applicable aux hébergements non classé ou en attente de classement reste fixé à 5% auquel vient s'ajouter la taxe additionnelle.

Toutefois le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 4.40 € pour la Grandvallière.

Madame la Présidente rappelle les modalités de perception,

- La taxe de séjour est appliquée au réel
- La période de perception a été instituée par délibération du 16 Décembre 2003, soit du 01 Octobre au 30 septembre de l'année suivante,
- Le reversement de la taxe de l'année de perception s'effectue deux fois comme suit :
 - o Date limite du 1^{er} versement fixé au 31 mars,
 - o Date limite du 2^{ème} versement fixé au 31 octobre,
- Le régime des exonérations obligatoires est le suivant :
 - Tous les mineurs sont désormais exonérés de la taxe de séjour ;
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 49 € / hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, à l'unanimité

A compter du 01 Janvier 2025,


- **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessus et toutes les modalités de perception de la taxe de séjour,
- **AUTORISE** la présidente, ou à défaut un vice-président, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_033-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à Grandval Orchestra

La Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention de Grandval Orchestra.

Elle explique que, bien qu'étant associative, le Grandval Orchestra est en lien avec l'école de musique et permet aux élèves de pratiquer la musique dans un orchestre. L'association contribue au rayonnement de l'école de musique au niveau intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de verser une subvention de 3 000 euros à Grandval Orchestra pour l'année 2025


AUTORISE La Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_025-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	22
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : ADHESION Banque de Gestion des entreprises -Année 2025

Mme la Présidente présente l'association **Banque de Gestion des entreprises (BGE)**

BGE Franche-Comté, acteur majeur de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise
Les équipes travaillent au service des porteurs de projet, des entrepreneurs et du développement économique de votre territoire.

La Communauté de Communes la Grandvallière peut devenir membre de soutien et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire.

Les données fournies sont extraites de l'année N-1 et transmises de manière anonyme.

Il est proposé d'adhérer à cette association
Le montant de l'adhésion est de 250 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de la Grandvallière à Banque de Gestion des entreprises

APPROUVE le paiement de l'adhésion annuelle pour un montant de 250 €

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_028-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	22
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_027-DE

OBJET : Plan de financement pour l'opération d'aménagement et de sécurisation du site classé sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes La Grandvallière aménage, valorise et promeut le pic de l'aigle et le belvédère des 4 lacs.

Les communautés de communes La Grandvallière, Terre d'Emeraude Communauté et Champagnole Nozeroy Jura sont engagées dans la démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

En 2021 et 2022, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et la Région Bourgogne Franche-Comté ont fait preuve d'intérêt pour une labellisation rapide.

Ayant la compétence tourisme, la collectivité participe également à la création et l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire concernant le projet Opération Grand Site de France.

Aussi, notre collectivité s'engage dans des travaux de sécurisation et d'amélioration de l'accueil respectant

- le plan de gestion du site classé élaboré en 2022
- la démarche OGS et les installations réalisées sur le périmètre OGS
- les démarches administratives à effectuer auprès de la DREAL pour intervention en site classé

Des besoins d'aménagements ont été identifiés notamment des problèmes de sécurisation, de signalétique pour limiter les risques accident et mieux accueillir les visiteurs.

Lors de réunions dans le cadre de l'opération Grand site, il a été préconisé par la Direction Régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de réfléchir à un projet global d'aménagement en lien avec les exigences règlementaires du site classé selon nos capacités et enjeux.

En 2023, un plan de financement avait été proposé. Au regard des besoins de travaux et des financements reçus, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Il avait été voté un projet d'investissement de 80 000€HT, or pour finaliser les travaux, il est nécessaire de le compléter de 10 395€ HT pour atteindre le budget nécessaire de 90 935€ HT

COUT DU PROJET

	Coût HT en €
Sécurisation et valorisation Secteur Pic de l'aigle	55 785
Sécurisation et valorisation Secteur Belvédère	35 150
TOTAL	90 935

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Montant HT	Taux
DETR	10 545 €	30%
Commissariat de massif	33 471 €	60%
Territoire en action	17 575 €	50%
Autofinancement avec une participation de la commune de Chaux du Dombief à 50%	29 344€	20 %
TOTAL	90 935	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE l'opération d'aménagement et de sécurisation du site classé sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_027-DE





**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : EHPAD – Décision fixant les tarifs journaliers hébergement 2025

M. JARNO, Vice-Président délégué à la gestion de l'EHPAD Louise Mignot explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L 313-12 du CASF ;

Vu que la Communauté de Communes a acté le principe d'une convention avec le Département lors du conseil communautaire du 22 novembre 2022 instaurant un tarif « conventionné » supérieur au tarif « administré » fixé par le Département.

Vu les propositions budgétaires présentées par l'établissement pour l'année 2025. Il est proposé une augmentation limitée à 3.21% pour 2025 pour les tarifs libres.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE

Les tarifs HEBERGEMENT « administrés/ Conventionnés » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à partir du 1^{er} avril 2025. Ils sont appliqués aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux résidents admis avant le 1^{er} avril 2023, date d'application de la convention tarifaire.


TARIFS ADMINISTRES – CONVENTIONNES (DONT AIDE SOCIALE)				
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans		Hébergement Personnes de moins de 60 ans	
	2024	2025	2024	2025

Studio type F1	57,32 €	59,54 €	74,21 €	76,68 €
Studio type F1 bis	69,90 €	72,61 €	86,79 €	89,75 €
Studio type T1	74,10 €	76,97 €	90,99 €	94,11 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	74,10 €	76,97 €	90,99 €	94,11 €

Les tarifs HEBERGEMENT « libres » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 et sont appliqués aux résidents admis depuis le 1^{er} avril 2023 ne bénéficiant pas de l'aide sociale.

TARIFS LIBRES				
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans		Hébergement Personnes de moins de 60 ans	
	2024	2025	2024	2025
Studio type F1	65,47 €	67,57 €	81,61 €	84,23 €
Studio type F1 bis	78,21 €	80,72 €	94,35 €	97,38 €
Studio type T1	82,47 €	85,12 €	98,61 €	101,78 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	82,47 €	85,12 €	98,61 €	101,78 €

Ainsi délibéré les jours, mois et l'an que ci-dessus,
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_032-DE

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	22
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

**OBJET : EHPAD- CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)
2025-2029 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA ET L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE DE LA REGION BFC**

L'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement généralise la contractualisation pour les EHPADs et les petites unités de vie (PUV) en substituant les CPOM aux conventions tripartites pluriannuelles (CTP).

Le CPOM est conclu pour une durée de cinq ans.

Il est le support du dialogue entre les autorités de tarification et l'organisme gestionnaire et doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers, condition de l'amélioration de la qualité de la prise en charge.

Ce CPOM est un outil à la disposition tant du gestionnaire que des autorités de tarification pour structurer l'offre médicosociale sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins.

Il définit le cadre des engagements techniques et financiers entre l'ARS, le Département et l'EHPAD Louise Mignot pour les cinq années à venir.

Aujourd'hui, conformément à la réglementation en vigueur, le nouveau CPOM fixe pour l'EHPAD, les objectifs suivants :

Sur la partie relative aux soins :

- Ouvrir et inscrire l'EHPAD dans une démarche partenariale et pluridisciplinaire avec les ressources du territoire,
- Renforcer la sécurité et la qualité de prise en soins des résidents,
- Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge de la douleur,
- S'inscrire dans le « e-parcours »
- Optimiser les capacités d'accueil et d'encadrement soignant au sein de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250325-D2025_031-DE

Sur la partie relative à l'hébergement et la dépendance :

- Garantir aux résidents l'exercice de leurs droits individuels,
- Améliorer la qualité de vie des prestations et mettre à disposition des résidents un cadre de vie sécurisé

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2025-2029 entre le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD Louise Mignot.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer le présent contrat CPOM

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_031-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	22
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : ADHESION INITIATIVE JURA POUR L'ANNE 2025

Mme la Présidente présente l'association Initiative Jura.

Madame la Présidente expose le projet d'adhésion et de conventionnement.

Initiative Jura est une association Loi 1901 créée en 1997. C'est une plateforme de soutien aux initiatives locales en leur apportant un appui personnalisé et un soutien adapté au besoin, elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets assuré gracieusement.

Le projet de convention implique le paiement d'une adhésion annuelle de 175€, donnant le droit à participer à l'assemblée générale de l'association.

La communauté de communes de La Grandvallière versera en outre 525 euros par entreprise accompagnée par la plateforme Initiative Jura

Le montant maximum des aides sera de 2 500€ sur l'année 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de la Grandvallière à la plateforme Initiative Jura.

APPROUVE la convention annuelle de partenariat avec Initiative Jura pour 2025 pour un montant maximum de 2 500€

APPROUVE le paiement de l'adhésion annuelle pour un montant de 175€

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_029-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	22
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024 – Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le Compte Financier Unique de la communauté de communes de Grandvallière ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250325-D2025_034-DE

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du Résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	804 540.38	2 680 069.00	3 484 609.38
	Recettes réalisées (1)	B	289 777.25	2 889 910.56	3 179 687.81
	Reste à réaliser	C	101 103.00	0.00	101 103.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	702 419.00	2 940 027.01	3 642 446.01
	Dépenses réalisées (1)	E	275 677.35	2 517 085.64	2 792 762.99
	Reste à réaliser	F	82 430.00	0.00	82 430.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	14 099.90	372 824.92	386 924.82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-102 121.38	259 958.01	157 836.63
Solde(investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-88 021.48	632 782.93	544 761.45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	18 673.00	0.00	18 673.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+ H +I	-69 348.48	632 782.93	563 434.45

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente ou à défaut un vice-président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,


Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_034-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250325-D2025_035-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Présidente,
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 25/03/2025
Le Présidente,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 25/03/2025

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

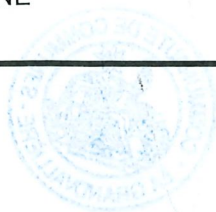
VOTES : Pour : 24

Contre : 0



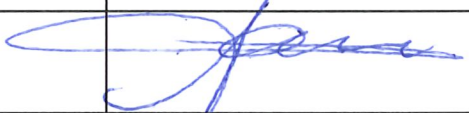
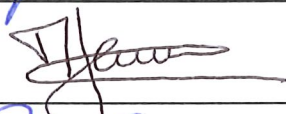




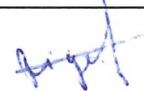




Abstention : 0

Date de convocation : 17/03/2025

AUGER YVAN	
BAUDURET JEAN-CLAUDE	
BENOIT MICHEL	
BOUCHOT NATHALIE	
BOURGEOIS THIERRY	
BRUNEEL CHRISTIAN	
CART-LAMY JOCELYNE	
CHARTON JEAN-JACQUES	
CLEMENT ROBERT	
COTTER MARIE-ANGELIQUE	
CUBY TANGUY	
DELACROIX JEAN-LUC	
FAIVRE LILIANE	



ARRETE ET SIGNATURES

FICHOT CHRISTINE	
GRAPPE BERNADETTE	
JARNO PASCAL	
JEUNET MELANIE	
MICHELLI PATRICIA	
NOUVELOT GHISLAINE	
PIRAZZI PHILIPPE	
PIRON HERVE	
RICHARD JEAN	
RIGOULOT MARIE-PASCALE	
SCHIAVONI LAURE	
ROUX DAMIEN	
SILVA ANNE-LAURE	
VESPA FRANCOISE	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le 25/03/2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_035-DE



La Présidente
Françoise Vespa

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250325-D2025_034-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 25/03/2025
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 25/03/2025



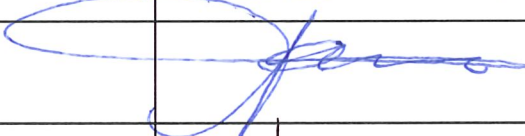
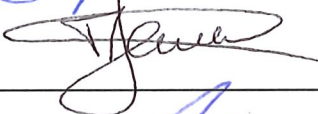








Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 17/03/2025

AUGER YVAN	
BAUDURET JEAN-CLAUDE	
BENOIT MICHEL	
BOUCHOT NATHALIE	
BOURGEOIS THIERRY	
BRUNEEL CHRISTIAN	
CART-LAMY JOCELYNE	
CHARTON JEAN-JACQUES	
CLEMENT ROBERT	
COTTER MARIE-ANGELIQUE	
CUBY TANGUY	
DELACROIX JEAN-LUC	
FAIVRE LILIANE	

ARRETE ET SIGNATURES

FICHOT CHRISTINE	
GRAPPE BERNADÈTTE	
JARNO PASCAL	
JEUNET MELANIE	
MICHELLI PATRICIA	
NOUVELOT GHISLAINE	
PIRAZZI PHILIPPE	
PIRON HERVE	
RICHARD JEAN	
RIGOULOT MARIE-PASCALE	
ROUX DAMIEN	
SILVA ANNE-LAURE	
SCHIAVONI LAURE	
VESPA FRANCOISE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250325-D2025_034-DE



A, le 25.03.2025.....



La Présidente
Françoise Vespa

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 Mars, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 17/03/2025
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 24

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura

Mme la présidente rappelle que l'association « Les Amis des Orgues du Haut-Jura » a fait parvenir une demande de subvention pour le festival « Musiques en haut ! édition 2025 ». Le festival propose une programmation sur l'été et l'automne.

Dans le cadre de la programmation estivale, plusieurs rendez-vous musicaux auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes La Grandvallière.

Il est proposé de verser une subvention de 2500€ à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura pour le soutien au festival « Musiques en haut ! 2025 ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité


APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 500€ à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250325-D2025_026-DE